



PROCES – VERBAL
Séance du 28 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 juillet 2025, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13
Date de convocation		
21 juillet 2025		
AFFICHAGE/PUBLICATION		
article L2121-25 du CGCT		
21 juillet 2025		

Présents :

Mesdames BERNARD Micheline, BALLANGER Amandine, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, GONÇALVES Sidalia, VILLAUDY TALLEC Isabelle et Messieurs AUMONT Charles, BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, LUCAS Cédric, TERRIEN Philippe formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de **quatorze membres**.

Sont absents, absents excusés et ont donné pouvoirs :

Monsieur DURRANT Arnaud a donné pouvoir à Monsieur BARITEAU Philippe.

Monsieur FRIDJA Olivier a donné pouvoir à Monsieur TERRIEN Philippe.
Madame LE ROCHELEUIL Angélique est absente excusée.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie BERSOUT est élue secrétaire de séance.

1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/06/2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Procès-Verbal du 19 juin 2025.

2°) ÉGLISE SAINT-LAURENT

Point sur les travaux

Le Conseil Municipal s'est rendu sur place afin d'effectuer une visite de l'Église Saint-Laurent et de constater l'avancée des travaux intérieurs. Les entreprises engagées dans la réalisation des travaux sont actuellement en période de congés et reprendront les travaux dès la rentrée de septembre.

Madame le Maire informe l'Assemblée que le cabinet de maîtrise d'œuvre « Atelier d'Architecture Nathalie LAMBERT » a envoyé un projet d'avenant n°3 correspondant à la rémunération dans le cadre de la restauration des intérieurs de l'Église : 6,1 % du montant total des intérieurs (468 750,82 € HT), soit 28 593,80 € HT.

Elle rappelle le montant des extérieurs (683 970,29 € HT), et le forfait de rémunération à hauteur de 41 722,19 € HT. Ainsi, le total des rémunérations (extérieurs et intérieurs) s'élève à 70 315,99 € HT. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 28 593,80 € HT.

La question est posée de prendre une assurance dommages-ouvrage pour les travaux intérieurs de l'Église, comme cela a été fait pour les travaux extérieurs. Un devis sera demandé.

3°) SALLE DES FÊTES : VALIDATION DU DEVIS POUR LE CHAUFFAGE

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, rappelle la vétusté du chauffage de la salle des fêtes et la difficulté d'obtenir une température adaptée à la location du lieu et à l'exercice des différentes activités, depuis plusieurs périodes hivernales.

Ainsi, le Conseil Municipal a décidé de changer le mode de chauffage. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, a donc sollicité plusieurs entreprises. Il présente à l'Assemblée les propositions de DALKIA FROID SOLUTIONS et de CHAUFFAGE SANITAIRE DE L'AUNIS. Après l'étude des différents modes de chauffage préconisés, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'opter pour la pose d'une pompe à chaleur air/air et à l'unanimité valide le devis de l'entreprise DALKIA FROID SOLUTIONS pour un montant de 18 047,- € HT.

4°) ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX À PUYDROUARD : VALIDATION DES DEVIS POUR LA TRANCHE 2

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, rappelle les travaux d'enfouissement des réseaux à PUYDROUARD et la fin de la tranche 1.

Il précise que la tranche 2 concerne la rue du Relais, la rue des Sœurs, et la partie Est de la Grande Rue à partir du carrefour. Il présente les devis du Syndicat Départemental d'Électrification de d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) :

- ▶ Pour le génie civil télécom et éclairage : 79 168,59 €
- ▶ Pour la reprise de l'éclairage public : 46 856,98 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le montant des devis précités et le remboursement en 5 annuités sans frais, auprès du SDEER.

Renseignement sera pris par M. BARITEAU Philippe concernant la possibilité de passer une partie des travaux de la tranche 3 en « sécurisation », ce qui permettrait d'abaisser le montant des travaux restants.

5°) DEVIS ANIMATION DU 11 NOVEMBRE 2025

Monsieur BERNARD Gilbert expose le devis de Madame JOUBERT Cathy, concernant l'animation musicale pour le repas du 11 novembre 2025. Le montant du devis est de 723,77 € TTC.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce devis.

6°) RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2025

- Madame Isabelle VILLAUDY-TALLEC, Maire-Adjointe, informe le Conseil Municipal, qu'une rencontre sera organisée la dernière semaine du mois d'août afin de présenter le personnel communal à la nouvelle directrice de l'école, Madame Valérie BAILLÉ.
- Le 25 août 2025, Madame Clélia ATTANA, nouvelle embauchée, prendra ses fonctions afin d'effectuer les pauses méridiennes et le ménage de l'école.

7°) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BARITEAU Philippe indique qu'une réunion d'information s'est tenue, avec les habitants du quartier pour évoquer la possibilité de passer la Petite rue de l'Augerie en sens unique. Cette décision sera prochainement mise en œuvre. Un panneau de signalisation indiquant « Desserte tolérée aux riverains » sera installé.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au Jeudi 18 septembre à 20h00. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

La secrétaire de séance

Le Maire

Stéphanie BERSOUT



Micheline BERNARD

